

a) Leur participation a consisté à réunir les deux parties et à étudier les données voulues, contenues dans la proposition faite par *Enamel and Heating Products à Douglas Aircraft Company*.

b) Ces négociations ont eu le résultat suivant: après un examen approfondi de la question, *Douglas* a finalement décidé, le 28 avril, de renoncer à confier les travaux en cause, en sous-traité, à *Enamel and Heating Products*.

LES CONTRATS DE LA SOCIÉTÉ «ENAMEL AND HEATING PRODUCTS» AVEC LA SOCIÉTÉ «CANADAIR»

Question n° 1373—**M. Coates:**

1. Quels contrats ou quels sous-contrats la société *Enamel and Heating Products Limited* a-t-elle obtenus de la *Canadair Limited* au cours de l'année financière actuelle?

2. Combien d'hommes-heures représentent ces contrats ou sous-contrats, et quels types d'avions sont visés par les contrats en cause?

3. Quel est le montant approximatif de ces contrats ou sous-contrats?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): En ce qui concerne le ministère de la Production de défense:

1. La *Canadair Limited* n'a adjugé aucun contrat à la société *Enamel and Heating Products Limited* au cours de la présente année financière, mais un contrat est présentement en voie de préparation.

2. Bien que le contrat présentement en voie de préparation indique provisoirement un nombre de 5,000 heures-homme, on s'attend que ce contrat nécessitera en définitive approximativement 35,000 heures-homme de travail au cours de la présente année financière. On s'attend aussi que les contrats additionnels pour la fabrication des petites pièces de rechange qui seront adjugés nécessiteront approximativement 7,000 heures-homme de travail.

Les contrats auxquels ces chiffres se reportent visent la fabrication de pièces pour les avions *Argus*, *CF104* et *T33* qui sont construits par *Canadair Limited*.

3. Le montant approximatif de ces contrats ou sous-contrats que la *Canadair* adjudgera à *Enamel and Heating Products Limited* sera d'environ \$230,000.

LES EMPRUNTS SOLLICITÉS À L'ÉTRANGER

Question n° 1376—**M. Godin:**

1. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement canadien a-t-il négocié des emprunts avec des pays étrangers et dans le cas de l'affirmative, pour chacun de ces emprunts a) avec quel pays fut-il négocié, b) à quel montant s'éleva-t-il, c) quel en est le taux d'intérêt, d) quelle en est la date d'échéance?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): En juin 1962, le gouvernement du Canada a négocié une ouverture de crédit de 400 millions de dollars avec l'*Export-Import Bank* de Washington, organisme des États-Unis d'Amérique. Cette ouverture de crédit, n'ayant pas été utilisée, a été réduite à 250 millions de dollars à la mi-septembre et résiliée le 3 janvier 1963. Le gouvernement a versé en frais d'engagement $\frac{1}{4}$ p. 100 l'an du montant de l'ouverture de crédit. Depuis cinq ans, le gouvernement du Canada n'a contracté aucun autre emprunt auprès de gouvernements de pays étrangers.

LES DETTES CONTRACTÉES ENVERS LES ÉTATS-UNIS ET LE ROYAUME-UNI

Question n° 1377—**M. Godin:**

1. Est-ce que le Canada a contracté des dettes, a) envers les États-Unis, b) envers l'Angleterre?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) à combien se chiffre chacune de ces dettes, b) à quel taux d'intérêt a été consenti chacun de ces prêts, c) à quelle date est fixée l'échéance de chacun, d) quel montant le gouvernement prévoit-il avoir payé sur chacun de ces emprunts à la date d'échéance?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Le gouvernement du Canada ne doit aucune somme d'argent au gouvernement des États-Unis ou au gouvernement du Royaume-Uni.

2. Ne s'applique pas.

[Français]

*L'EXPO '67—L'INAUGURATION ET LE DÉFICIT

Question n° 1382—**M. Coates:**

1. L'Expo '67 sera-t-elle en mesure d'ouvrir ses portes le 28 avril 1967, comme prévu, et tous les projets visés seront-ils alors terminés?

2. A combien évalue-t-on actuellement le déficit dont étaient convenus les gouvernements en cause?

3. Des projets antérieurement établis ont-ils été contremandés ou ramenés à des proportions beaucoup plus modestes? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont-ils, b) quel était le coût d'abord prévu pour chacun d'eux, c) quel en est le coût actuel?

4. A quelle date les prévisions budgétaires du ministère du Commerce relativement à sa participation à l'Exposition seront-elles soumises à l'examen du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. On prévoit que l'Expo '67 ouvrira ses portes à la date prévue et les projets actuellement au programme seront tous terminés à cette date.

2. A 82.7 millions de dollars.